

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Natura 2000 – programme 2013
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 7 février 2013

Sur convocation en date du 29 janvier 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 7 février 2013, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : MM. Jean-François CHARRIERE, Denis HENRY, donné procuration à M. Christian DUPUY, Hervé MEYNENT.

Absents : MM. Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 35.

I. Urbanisme et travaux

M. le Maire donne la parole à M. Mauron.

Urbanisme :

M. Mauron indique que le permis de construire de M. et Mme Forray, pour une maison, route de Saxel, en face du Chalet des Forêts, a donné lieu à des débats lors de la commission de travaux, étant donné le style de la maison. Néanmoins, cette maison n'étant pas dans le périmètre du chef-lieu, ni dans un environnement construit présentant un caractère particulier, les considérations liées à l'intégration dans le site ne peuvent s'appliquer et le permis a été accepté.

Travaux :

. Les appels d'offres pour l'école vont être lancés et les travaux devraient commencer en mars-avril. M. Mauron signale que le terrain préchargé s'est enfoncé de 6 cm.

. Mme Forestier demande si le parking de la Balance sera complètement indisponible au moment de la foire et M. Mauron répond qu'effectivement, la plus grande partie en sera inutilisable.

. M. le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier de Mme Lyonnaz-Perroux, propriétaire de la maison située à l'angle de la route départementale et du Chemin de Riondy. M. le Maire souhaite s'adresser à M^{re} Ongaro, avocate dont le cabinet est domicilié à Boège, pour défendre la commune. Le Conseil approuve ce choix à l'unanimité.

. M. Mauron informe le Conseil que de **grosses coupes de bois sont actuellement faites Chez Les Baud**, au mépris de toutes les règles mais qu'en dépit de ses efforts, il semble difficile d'arrêter cela : les dégâts sont considérables en ce qui concerne la voirie.

. M. le Maire présente une **modification simplifiée** sur le classement d'un terrain situé aux Perriers, terrain qui était constructible dans le POS, antérieur et qui avait par erreur été classé non constructible dans le PLU. Le propriétaire ayant contesté cette décision lors de l'enquête publique, la réponse de la commune avait été à côté de la question. S'agissant de la réparation d'une erreur manifeste, M. le Maire a donc pris un arrêté rétablissant la constructibilité de ce terrain, première étape de la procédure.

. M. le Maire présente alors l'arrêté **des comptes définitifs de la participation du Conseil Général à l'aménagement des voiries des rues Guillermin et de Saxel**. Cette participation s'élève à 67 847 euros, le solde pour la commune étant de 18 987 euros. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce décompte final.**

. M. Mauron aborde la question du **rond-point de la route de la déchetterie** : à l'origine, voici plusieurs années, le Conseil Général avait adressé au SIVOM un plan de financement incluant une participation de sa part à hauteur de 60 % du projet global, l'intercommunalité et la commune de Boège se partageant le reste. Le Conseil Général a communiqué un nouveau plan de financement, dans lequel sa participation ne se monte plus qu'à 30 % du total ; en l'état actuel des contraintes du projet (Pont sur le Brevon avec puits de lumière pour favoriser la circulation de la faune), le coût total avoisinerait les 1 000 000 d'euros ; ceci n'est donc pas financièrement envisageable.

. M. le Maire présente le projet **d'étude du cours de la Menoge**, porté par la CC4R, pour un coût total de 90 000 euros ; La participation de la commune de Boège (calculée au prorata de la longueur des berges sur le territoire communal) s'élèverait à 3,2 % et les subventions couvriraient 80 % des frais d'étude ; **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et désigne pour le représenter dans le Comité de Pilotage du projet M. Jean-Paul MUSARD comme titulaire et M. Didier GROBEL comme suppléant.**

. M. Michel Barbe demande à M. Mauron de parler au Conseil municipal du **projet de l'acquisition d'une épareuse en vue du fauchage des talus** ; M. Mauron indique que des devis ont été sollicités aussi bien pour l'acquisition du matériel que pour la sous-traitance de cette prestation.

II. Natura 2000 – programme 2013

Les études complémentaires et l'animation destinée aux propriétaires de parcelles situées dans le périmètre Natura 2000 sont évaluées à 33 000 euros TTC. L'engagement pris originellement comportait des niveaux de subventions très élevés. Après sollicitation pour un montant de 33212.92 €ttc , la subvention attribuée était, dans un premier temps, de 6 500 euros puis a été portée à 19 817.72 euros après intervention de M. Martial Saddier, Député.

III. Affaires scolaires, périscolaires et culturelles

. Mme Scherrer présente une **demande de dérogation** d'une famille de Burdignin pour une petite fille rentrant en CP. Cette demande est motivée par des soucis liés aux déplacements scolaires de cette enfant : après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette dérogation.

Mme Scherrer demande alors au Conseil municipal de prendre une position de principe quant aux **dérogations pour les enfants des employés des Culottes Courtes**, chargés d'une délégation de service public au bénéfice de la commune. Le Conseil municipal considère à l'unanimité que ces personnels sont en droit de pouvoir inscrire s'ils le désirent leurs enfants dans les écoles communales de Boège.

. Mme Scherrer donne alors au Conseil municipal quelques explications concernant la **modification des rythmes scolaires**. La journée de classe proprement dite, concernant les cours donnés par les instituteurs, sera réduite de 45 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ces trois heures seront compensées par trois heures de cours le mercredi matin. Néanmoins, les 45 minutes des quatre journées pleines doivent être consacrées à des activités artistiques, culturelles et sportives dans le cadre d'un accueil périscolaire organisé par les communes. Mme Scherrer indique que ce type d'activités suppose des mises en place et des rangements qui portent le temps d'employé nécessaire à 1 h au moins. Le coût a minima d'une telle mesure pour la commune serait d'environ 45 000 euros par an sans participation des familles. Les familles elles-mêmes manifestent leur inquiétude quand à cette réforme.

Une réunion a été organisée avec les deux directeurs des écoles (publique et privée), la présidente des Culottes Courtes et Patricia Boukorras, en charge des assistantes maternelles pour la commune. Toutes les personnes présentes se sont accordées pour demander une dérogation pour le report de la mesure à la rentrée de septembre 2014, afin de prendre le temps d'une concertation approfondie avec les familles, les enseignants, le périscolaire et Centre de Loisirs et les assistantes maternelles.

Mme Scherrer a par ailleurs participé à la réunion organisée par la CCVV le lundi 4 février : toutes les communes et toutes les écoles de la Vallée étaient représentées et 3

l'unanimité s'est établie pour le report à la rentrée 2014 ; Les élus se proposent de surcroît de délibérer dans chaque commune et en conseil communautaire sur ce point et de prendre une délibération dans les mêmes termes : le projet de délibération sera rédigé par Mme Viguiier, Mme Scherrer et Mme Bauer-Pinget et transmis aux communes. Enfin, lors de la commission scolaire du même jour, les élus se sont également montrés unanimes pour le report.

Mme Scherrer propose donc au Conseil municipal de **délibérer : sur le report de l'application de la modification des rythmes scolaires** et sur le fait de prendre cette délibération dans les mêmes termes que l'ensemble des collectivités territoriales de la Vallée Verte. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces deux points.

Mme Scherrer pose alors la question des **associations qui organisent un spectacle pour lever des fonds**, jouant ainsi leur rôle d'animation pour la commune. Ces associations sont soumises au **paiement de la SACEM** ce qui aboutit à leur enlever une partie du bénéfice de la manifestation. Mme Scherrer précise par ailleurs que très peu d'associations organisent des spectacles : le cas se pose cette année pour le club de football et pour le Sou des Ecoles – mais c'est la première fois. Après en avoir discuté le Conseil municipal décide que **la commune subventionnera les associations figurant sur les listes 1 et 2, pour le montant demandé par la SACEM en cas de spectacle, une fois par an** et sous réserve que le spectacle soit donné dans une des salles de la commune. La délibération est prise à l'unanimité moins une abstention, M. Grobel.

IV. Questions diverses

. M. le Maire présente au Conseil municipal **l'indemnité du percepteur** pour ses fonctions de trésorier de la commune, soit 646.02 euros (brut annuel). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. M. le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs du gîte (géré par les Gîtes de France) à l'identique. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

. M. le Maire informe le Conseil municipal que des devis vont être demandés concernant la numérotation des rues et des routes.

. Enfin, M. le Maire indique que le recensement en cours d'achèvement permet une fourchette d'estimation de la population totale établie entre 1690 et 1750 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h.